

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SADIRAC

Du 18 juillet 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le dix-huit juillet à dix heures trente, les membres du Conseil Municipal de Sadirac, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel COZ, Maire.

Date de convocation : 10 juillet 2015

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de conseillers municipaux présents : 20

Nombre de conseillers municipaux ayant remis un pouvoir : 6

Nombre de conseillers municipaux absents non représentés : 1

Présents : Mesdames Déborah BERIDEL, Aurélie BROCHARD, Marie-Ange BURLIN, Barbara DELESALLE, Christelle DUBOS, Sandra GOASGUEN, Morgane LATRILLE, Nathalie PELEAU, Christelle THEVIN et Messieurs, Gilles BARBE, Alain BARRAU, Auguste BAZZARO, Fabrice BENQUET, Hervé BUGUET, Jean-Clément CANCLAUD MONTION, Alain COLLET, Daniel COZ, Patrick GOMEZ, Alain STIVAL et Jean-Louis WOJTASIK.

Absents représentés :

Monsieur Raymond ALBARRAN ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel COZ

Monsieur Pierre CHINZI ayant donné pouvoir à Madame Morgane LATRILLE,

Madame Iris GAYRAUD ayant donné pouvoir à Monsieur Alain COLLET,

Madame Catherine MARBOUTIN ayant donné pouvoir à Madame Barbara DELESALLE,

Monsieur Jean-Louis MOLL ayant donné pouvoir à Madame Christelle DUBOS

Madame Clara MOURGUES ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick GOMEZ.

Absents non représentés : Monsieur Jean-Louis CLEMENCEAU.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 27, il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Madame Christelle DUBOS, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Après appel des membres du conseil municipal, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 10 heures 30.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 juin 2015

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à la majorité le compte rendu de la séance du conseil municipal du 27 juin 2015.

Nombres d'élus présents : 20

Nombre de votants : 26(dont 6 procurations)

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 6 dont 1 procuration (Mmes Aurélie BROCHARD, Clara MOURGUES, Christelle THEVIN, Mrs Patrick GOMEZ, Alain STIVAL, Jean-Louis WOJTASIK.)

1-Modification de la commission Grand travaux d'avenir jeunesse

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les commissions municipales ont été mises en place le 12 avril 2014.

La composition des commissions devant respecter le principe de la représentation proportionnelle dans les communes de plus de 1000 habitants, il avait été décidé qu'elles aient un effectif de 10 élus : 7 issus de la liste majoritaire, 2 de la liste de Monsieur Patrick GOMEZ et Monsieur Jean Louis CLEMENCEAU lui-même (sous réserve qu'il le souhaite).

Concernant la commission « grands travaux d'avenir, jeunesse », des demandes ont été émises afin d'y intégrer Madame Aurélie BROCHARD, et Mr Raymond ALBARRAN.

Pour ce faire et afin de respecter la représentation proportionnelle il y a lieu de modifier la composition de la commission. Monsieur le Maire propose la composition suivante :

	total	DC	PG	JLC
effectif élus	27	20	6	1
proportionnalité		74%	22%	
Nombre de sièges- commission actuelle	10	7	2	1
Nombre de sièges- commission modifiée	13	10	3	1

Ainsi 4 sièges nouvellement créés sont à pourvoir : 3 pour la liste majoritaire et 1 pour la liste de Monsieur GOMEZ. Monsieur le maire fait appel aux candidatures.

Sont candidats :

Liste majoritaire : Mme Christelle DUBOS, Messieurs Raymond ALBARAN, Gilles BARBE.

Liste Patrick GOMEZ : Mme Aurélie BROCHARD

Le vote à bulletin secret n'étant pas obligatoire pour ce type d'instance et comme l'autorise l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la nomination à main levée.

*Le conseil municipal, entendu l'exposé de Mr le Maire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité*

- *DECIDE de procéder à la désignation à main levée de quatre membres supplémentaires de la commission « grands travaux d'avenir, jeunesse »*
- *VALIDE les candidatures suivantes : Mesdames Aurélie BROCHARD, Christelle DUBOS, Messieurs Gilles BARBE et Raymond ALBARAN*
- *DESIGNE Mesdames Aurélie BROCHARD, Christelle DUBOS, Messieurs Gilles BARBE et Raymond ALBARAN pour siéger à la commission « grands travaux d'avenir, jeunesse »*
- *APPROUVE la nouvelle composition de la commission « grands travaux d'avenir, jeunesse » comme suit :*

Liste majoritaire : Hervé BUGUET, Morgane LATRILLE, Barbara DELESALLE, Pierre CHINZI, Alain COLLET, Jean-Clément CANCLAUD MONTION, Iris GAYRAUD, Raymond ALBARRAN, Gilles BARBE, Christelle DUBOS

Liste de P.GOMEZ : Aurélie BROCHARD, Jean-Louis WOJTASIK, Alain STIVAL

1 siège vacant pour Mr CLEMENCEAU

Nombres d'élus présents : 20

Nombre de votants : 26(dont 6 procurations)

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

2-Création de deux postes de technicien territorial

1-L'adjoint technique principal 1ere classe est promouvable au grade de technicien territorial de par son ancienneté. Il est proposé de créer un poste afin que l'agent puisse être nommé dans ce grade.

En effet l'agent présenté à la promotion interne, réunit au 1er Janvier de l'année les conditions statutaires requises pour pouvoir bénéficier de cette promotion.

L'appréciation de la manière de servir du fonctionnaire, au regard des fiches de notations notamment doit également être prise en compte. L'agent gère le service technique actuel et encadre l'équipe. Il a démontré des capacités à réagir vite et à anticiper. Très réactif devant les urgences quotidiennes, il est aussi force de proposition pour améliorer la qualité du service public. Collaborateur efficace, l'agent mérite une évolution professionnelle au grade de TECHNICIEN.

2-D'autre part pour faire face au développement de la commune il convient de recruter un Technicien Territorial. Ces missions s'exerceraient dans tous les domaines à caractère technique en lien avec la conduite des chantiers, la surveillance des travaux d'équipement, de réparation et d'entretien des installations, le contrôle des travaux confiés aux entreprises, la préservation de l'environnement, le contrôle de l'entretien et du fonctionnement des ouvrages et des équipements, la surveillance du domaine public, la gestion des matériels, la mise en place et le suivi de l'agenda programmé d'accessibilité des bâtiments communaux notamment.

Le projet de fiche de poste est présenté en annexe :

La commission Administration Générale a émis un avis favorable à la création de deux postes de technicien territorial le 9 juillet 2015.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité

- **DECIDE de créer deux postes de technicien territorial à temps complet**
- **DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget,**

Nombres d'élus présents : 20

Nombre de votants : 26(dont 6 procurations)

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 6 (Mmes Aurélie BROCHARD, Clara MOURGUES, Christelle THEVIN, Mrs Patrick GOMEZ, Alain STIVAL, Jean-Louis WOJTASIK.)

3-Création d'un poste de rédacteur territorial

Un agent de la commune lauréat du concours est inscrit sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial. Afin de promouvoir l'agent sur un poste de rédacteur il convient de le créer.

D'autre part, l'appréciation de la manière de servir du fonctionnaire au regard de l'exécution de ces missions et de la gestion du service doit également être pris en compte. L'agent a su s'adapter aux modifications du service et a démontré des capacités à réagir vite et à anticiper. Il sait aussi être force de proposition pour améliorer la qualité du service public. Collaborateur efficace, l'agent mérite une évolution professionnelle au grade de rédacteur.

La commission Administration Générale a émis un avis favorable à la création d'un poste de rédacteur territorial le 9 juillet 2015.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet**
- **DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget,**

Nombres d'élus présents : 20

Nombre de votants : 26(dont 6 procurations)

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

4-Mise à jour du tableau des effectifs

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant les modifications des emplois ci-dessus exposées Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le tableau des emplois mis à jour suivant :

TABLEAU DES EFFECTIFS au 18/07/2015

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	situation au18/07/2015
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Attachée	A	35/35°
Rédacteur principal 1° classe	B	35/35°
Rédacteur territorial	B	35/35°
Adjoint administratif 1° classe	C	35/35°
Adjoint administratif 1° classe	C	35/35°
Adjoint administratif 2° classe	C	35/35°
Adjoint administratif 2° classe	C	35/35°
Adjoint administratif 2° classe	C	35/35°
Adjoint administratif 2° classe	C	35/35°
Adjoint administratif 2° classe	C	35/35°
FILIERE POLICE		
Brigadier de police municipale	C	35/35°
FILIERE CULTURELLE		
Assistant de conservation principal 1ere classe	B	35/35°
Adjoint du patrimoine 1° classe	C	35/35°
Adjoint du patrimoine 2° classe	C	35/35°
FILIERE SOCIALE		
ATSEM principal 2ème classe	C	35/35°
ATSEM 1° classe	C	35/35°
ATSEM 1° classe	C	35/35°
FILIERE TECHNIQUE		
Technicien territorial	B	35/35°
Technicien territorial	B	35/35°

Cette disparité provient du barème choisi pour les élus, basé sur les remboursements des frais kilométriques établis par les services fiscaux. Ce taux est d'environ 0.56 €/km alors que le taux retenu pour les agents est bien en dessous.

En effet le taux des indemnités kilométriques allouées aux agents utilisant leur véhicule personnel pour les besoins du service est établi réglementairement selon l'arrêté du 26 août 2008 et sont les suivants:

CATEGORIES (puissance fiscale du véhicule)	Jusqu'à 2 000 Km (en euros)	De 2 001 à 10 000 Km (en euros)	delà de 10 000 Km (en euros)
Véhicule :			
- de 5 CV et moins.....	0,25	0,31	0,18
- de 6 et 7 CV.....	0,32	0,39	0,23
- de 8 CV et plus...	0,35	0,43	0,25

Dans un souci d'égalité, il est proposé de modifier les modalités de remboursement des frais kilométriques aux élus et d'appliquer le barème utilisé pour du personnel communal.

La commission Administration Générale a émis un avis favorable le 9 juillet 2015.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

-DECIDE de modifier la méthode de calcul des frais kilométrique applicables pour le déplacement des élus.

- DIT que le taux des indemnités kilométriques allouées aux élus utilisant leur véhicule personnel pour les besoins de formation/déplacements nécessaires aux fonctions d'élus est établi selon le barème applicable aux agents municipaux selon l'arrêté du 26 août 2008.

Nombres d'élus présents : 20

Nombre de votants : 26(dont 6 procurations)

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

6-Plan de financement prévisionnel : installation de lustres chauffants dans l'église

Le Conseil municipal a délibéré le 15 juillet 2013 afin de valider le dossier pour l'installation de lustres chauffants par infrarouge à l'église ST-MARTIN et autoriser Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires à l'obtention des financements. .

Une subvention a été allouée au titre de la réserve parlementaire pour un montant de 5 000€.

Une subvention exceptionnelle a également été attribuée pour le même montant.

Le reste du financement sera équilibré par les fonds propres de la commune.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES ESTIMEES HT

Honoraires Architecte	1 682,20 €
Travaux	18 500,00 €

TOTAL DEPENSES 20 182,20 €

RECETTES

Subvention réserve parlementaire 5 000,00 €

Subvention exceptionnelle Etat 5 000,00 €

Fonds propres 10 182,20 €

TOTAL RECETTES 20 182,20 €

Il est proposé au conseil municipal, d'approuver le plan de financement prévisionnel, comme détaillé ci-dessus.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

-APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération

-Dit que l'opération est ouverte au budget 2015.

Nombres d'élus présents : 20

Nombre de votants : 26(dont 6 procurations)

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0